

Image not found or type unknown



# Succession directe aux enfants de mon mari

Par **ROSEN**, le **22/11/2012** à **08:37**

Mariée depuis 6 ans, mon mari et moi, mariés sous le régime de la communauté des biens, avons acheté une maison de campagne. En cas de décès de mon mari, j'aimerais que cette maison revienne à ses deux enfants (je n'ai pas eu d'enfant).

Que puis je faire de mon vivant pour que ses enfants héritent de cette maison au moment du décès de leur père. Je ne suis pas intéressée par cet héritage.